



académie d'aix-marseille

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/13-594-67 du 08/04/2013

MOBILITE 2013 DES PERSONNELS DE DIRECTION

Destinataires : Tous établissements publics

Dossier suivi par : Mme ROYER (Adjointe DRRH) Tel : 04 42 91 71 12

Lors de la deuxième CAPN des personnels de direction qui aura lieu les **30 et 31 mai prochains** seront examinés l'ajustement du mouvement sur les postes de chefs d'établissement restés vacants à l'issue de la première CAPN et le mouvement sur postes de chef d'établissement adjoint.

Les personnels affectés lors de la première CAPN le sont à titre définitif.

Je vous informe d'une nouvelle possibilité offerte aux candidats à la mobilité 2013 qui n'ont pas obtenu de mutation lors du premier temps de la mobilité : les postes de chef d'établissement et de chef d'établissement adjoint, vacants à la date du 10 avril, seront consultables sur le site ministériel **education.gouv.fr entre le 10 et le 22 avril.**

Les éventuelles extensions de vœux seront adressées, par voie hiérarchique, au plus tard le **24 avril 2013.**

Signataire : Bernard DUBREUIL, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités